

GRAVELINES

Pêcheurs en bord de mer : une passion, des contraintes, des incertitudes

L'assemblée générale a donné l'occasion à Alexandre Siéja, président de l'Association des pêcheurs en bord de mer, de repréciser un certain nombre de points et de rassurer les adhérents sur l'évolution de leur loisir. Comment évoluera la pêche en bord de mer ? Quel impact aura le plan de prévention des risques technologiques ? Y a-t-il une véritable menace sur la poursuite de la pêche en bord de mer ?

Comme cela avait été précisé l'an dernier, de nombreuses contraintes sont apparues avec l'évolution des produits stockés par Total dans les cuves de la route des Enrochements et l'arrivée du terminal méthanier. Du stockage d'un produit brut, Total passe aujourd'hui à un stockage de produits raffinés avec comme contrainte l'agrandissement de la zone de sécurité autour des cuves. La route d'accès au pont des pêcheurs entre dans le nouveau périmètre, tout comme le parking. A priori, les pêcheurs seront toujours autorisés à passer sur la route, mais ils ne pourront plus stationner. La distance entre le parking et les lieux de pêche sera plus grande.



Les pêcheurs s'investissent pour maintenir les lieux propres, mais si on vole les bennes...

Les pêcheurs ont signalé ce qu'ils considèrent comme des abus pouvant nuire gravement à l'exercice de leur passion comme ces « viandards » qui se déplacent en quad tandis que d'autres s'installent comme au camping et parfois pour plusieurs jours... Ces situations exaspèrent les pêcheurs adhérents qui voient là un risque de voir un jour une décision administrative interdire purement et simplement la pêche. Ils s'interrogent : « Nous aimerions que ces zones soient plus souvent contrôlées, mais par qui ? La gendarmerie maritime ? La police nationale ? La police municipale ? Cette

question devrait être posée de manière officielle. »

Si la question récurrente de la propreté aux abords du pont des pêcheurs a de nouveau été soulevée, c'est « simplement » pour souligner le vol de la benne (environ 2m³). Un vol qui n'a pas pu passer inaperçu.

Quant au risque de suspension de la pêche, un courrier daté du 15 juin 2012 adressé à l'association par Bertrand Ringot, maire, a levé toute crainte : « Je vous confirme qu'à ce jour, aucun document officiel ne m'est parvenu dans ce sens. Si de nouvelles directives venaient à nous être imposées par l'État, nous saurions nous retrouver dans une démarche collective pour le maintien de votre activité. »

L'an dernier, sur proposition du trésorier Bruno Éverard, l'association, avait décidé, de rejoindre la Fédération régionale des pêcheurs [plaisanciers]. Raoul Defruit, le secrétaire, sera le correspondant de l'association auprès du Comité régional de pêche de loisir en mer 59/62, lui-même affilié à la fédération. ■

► Association gravelinoise des pêcheurs en bord de mer : contact au 03 28 65 29 82.